

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2025-274

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

**Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application**

Vu le décret du 1er février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2025-74
relative aux délégations régionales de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur William NGASSAM, étant appelé à d'autres fonctions, il est mis fin à ses fonctions d'agent comptable secondaire auprès de la délégation régionale Nord-Ouest de l'Inserm.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} mai 2025.

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE
LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier Samuel